

## **Règlement du jeu concours « #Comme Personne »**

### **Article 1 : Organisation du jeu**

La société Danao au capital de 1 000 000 €, euros est inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 429 148 370 ayant son siège social au 20 Rue Rouget de Lisle 92130 Issy-le-Moulineaux, organise un jeu concours dans le cadre d'une opération marketing sur Internet, destiné à promouvoir la nouvelle gamme Danao.

### **Article 2 : Jeu**

Le Jeu est porté à la connaissance du public sur les supports suivants :

- Le site internet [www.danao.fr](http://www.danao.fr)
- Les réseaux sociaux Danao

### **Article 3 : Participants**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse incluse) et disposant d'un accès à Internet. Concernant les personnes mineures, tout participant âgé de moins de dix-huit (18) ans doit d'une part obtenir l'autorisation d'un représentant légal pour participer au Jeu et accepter le présent Règlement.

Sont exclus du Jeu, les membres du personnel des sociétés ayant participé à son organisation, et leur famille directe vivant sous le même toit.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

### **Article 4 : Modalités de participation au jeu**

Le jeu est accessible à l'adresse [www.danao.fr](http://www.danao.fr) du 09/08/2019 au 09/10/2019 inclus.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Pour participer au jeu, il faut :

1. Se filmer (ou se faire filmer) en faisant une activité singulière.
2. Poster la vidéo sur son propre compte Instagram en story en mentionnant le compte instagram de Danao ([www.instagram.com/danaofrance/](http://www.instagram.com/danaofrance/)) et ajouter le Hashtag #CommePersonne. Toutefois, si le ou la participant(e) ne souhaite pas mettre la vidéo sur son propre compte, il ou elle a la possibilité de l'envoyer par message privé.

Le jeu est limité à 1 participation par personne.

Toute participation au présent Jeu présentant une anomalie ne sera pas prise en considération.

## **Article 5 : Modalités de désignation des gagnants**

Les internautes devront voter pour le talent le plus singulier. La désignation du gagnant pouvant remporter la dotation, sera effectuée par un tirage au sort final, parmi tous les gagnants sélectionnés par les internautes.

## **Article 6 : Dotations**

Le gagnant du Jeu se verra attribuer la dotation suivante :

1 an de Danao offert sous forme de 53 bons d'achats (soit un par semaine).

Les participants se verront attribuer une dotation de pailles en bambou, de kit pour faire pousser des fraises et des mugs (dans la limite des stocks disponibles).